

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Le bâti agricole dans les Alpilles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du projet « Bâti agricole dans les Alpilles » :

- d'allouer une subvention de 20 000 € au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles sur un coût d'opération de 72 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

La dépense correspondante, d'un montant total de 20 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame CALLET et Messieurs PONS et LIMOUSIN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées